



Reconnaissance d'un enfant adulte

Par **morenita974**, le **10/11/2008** à **15:26**

Mes parents n'étaient pas mariés à ma naissance et se sont séparés alors que j'avais à peine 2 ans.

Mon père ne m'a jamais reconnu, malgré tous les contacts que nous avons pu avoir.

Je porte le nom de jeune fille de ma mère qui s'est mariée depuis.

Je vais bientôt me marier, et voudrais que sur mon acte de naissance figure le nom de mon vrai père...

Je voudrais qu'il me reconnaisse, même par la force s'il le faut, je trouve ma situation humiliante et pas juste.

Que puis je faire ?

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **15:44**

bonjour, si vous avez plus de 28 ans c'est trop tard pour engager une action judiciaire en reconnaissance forcée de paternité, cordialement